SERGENTS DU PARQUET

Ce matin, M. Delaïé, juge d'instruction, accompagné de M. Berlemont, son greffier, s'est rendu à l'hôpital de la Fraternité en compagnie de Victor Delfour, 18 ans, demeurant en garni dans un cabaret du quartier du Sartel, à Wattrelos, qui, le lundi 15 courant, commettait d'un coup de machette sur le crâne son associé, M. Léon Houzé, 29 ans, originaire de Tainlegnies, demeurant en logement rue d'Arcole.

En présence de sa victime dont l'état est toujours grave, Delfour se mit à genoux et demanda pardon de son acte. Les dépositions des témoins furent accablantes pour l'inculpé.

MANDAT D'ARRÊT

Mardi après-midi, les agents de sûreté ont arrêté Moïse Bury, 18 ans, monteur de charpentes, rue de Mons, 41, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt décerné le 29 courant, pour vol et complicité.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE

A l'occasion de l'Exposition Internationale du Nord de la France, la section roubaisienne de la « Dotation de la Jeunesse de France » organise pour le dimanche 11 juin une grande fête qui comprendra un banquet à 3 heures, et un concert à 5 heures, au café Français, Grande-Rue.

La Société compte sur la présence de MM. le docteur Mairs-Aniéro, président général ; Boulanger, vice-président général ; Lamori, trésorier général ; Hollin, chef des bureaux.

TOURCOING

TENTATIVE DE VOL

Pendant l'absence de M. Edmond Pieye, 20, rue Quiclem, des individus se sont introduits dans sa maison. Ils avaient préparé pour les emporter, des meubles, des papiers peints et un vélo, quand la belle-mère de M. Pieye qui se trouvait au lit avec les enfants, appela au secours. Les voleurs prirent la fuite, emportant le vélo de la maison.

VOLEUR DE VÉLO

Jules Wilie, peigneur, 25 ans, a été déféré au Parquet pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Jules Pinoot, briquetier à Neuville.

ENTRAIDE

François-Louis Boissonnade, 32 ans, né à Paris, voyageur de commerce, demandé par le Parquet de la Seine pour vol avec violence, a été remis par les autorités belges à la police française.

AUTOUR DE LILLE

LA MADELEINE

Le Conseil municipal se réunira à la Mairie, le vendredi 2 juin, à 8 heures et demie du soir.

Les vols dans les cimetières. — Alfred Vanborre, 20 ans, né à Marcq-en-Barœul, a été arrêté, mardi après-midi, à La Madeleine. Il a reconnu être l'auteur de nombreux vols commis dans les cimetières de La Madeleine et de Saint-Maurice-Lille. En outre il vendit 0 fr. 60 un portefeuille que lui avait prêté Mme Moerman, 207, rue de Marquette, et il serait l'auteur d'un vol de 150 francs perpétré rue Lepelletier, à Lille.

TOUFFLERS

A l'Union Républicaine. — L'Union républicaine démocratique a tenu, dimanche, sa 3e assemblée générale. On nous en communique le compte rendu suivant :

« Le groupe local de l'Alliance républicaine démocratique (groupe Carnot) s'est réuni dimanche. Chaque assemblée est l'occasion de nouvelles adhésions ; le nombre de ralliés est actuellement considérable. Cette organisation, en dehors des questions de politique générale ou locale, a inscrit tout spécialement à son programme l'étude des réformes les plus propres à l'amélioration de la condition des travailleurs, en dehors de la lutte de classes. Aussi aucune question ne pouvait être plus utilement traitée, en cette circonstance, que la loi des retraites.

« M. Bond, maire, exposa que l'administration s'avait pas suffisamment préparé et renseigné les intéressés, alors que les détracteurs de la loi étaient seuls à agir. Il établit ensuite l'importance exceptionnelle de cette loi des retraites, sa portée bienfaisante et généreuse, bien qu'elle fut perfectible en plusieurs points. Il insista sur son caractère éducatif. En demandant une cotisation à l'ouvrier, on a voulu faire de lui non un assisté, mais un prévoyant. L'assistance, c'est la charité légale, laissant le bénéficiaire à la discrétion des administrations. La prévoyance, c'est le bénéficiaire pouvant réclamer, la tête haute, sa créance à l'organisation qui a reçu son épargne.

« Les collectivistes guesdistes, a ajouté M. Bond, sabotent la loi et ne veulent pas de la cotisation ouvrière. Cela ne peut étonner Jules Guesde, avec son parti-pris contre tout ce qui est organisé, ayant, jadis, mené campagne contre la loi des syndicats, la loi sur les accidents du travail. On parle du risque que courent les cotisations. Lequel ? puisque l'ouvrier peut verser dans la caisse de son choix, y compris celle des syndicats, s'ils veulent assurer ce service. L'ouvrier ne pourrait prélever sur son salaire 2 ou 3 sous par semaine ? C'est être de mauvaise foi que de le prétendre. Ce que les collectivistes guesdistes redoutent surtout, c'est que l'ouvrier prenne goût à la prévoyance. Pour eux, il doit être sans épargne pour être plus facilement malléable et irresponsable. S'il possède une maison, un coin de terre, une créance sur l'Etat, il en refusera à donner l'assaut violent à l'édifice dont il possède une pierre.

« L'adversaire de cette loi perfectible est donc un ennemi de l'ouvrier.

« En terminant, M. le Maire de Tauffliers invita les bénéficiaires de la loi des retraites, âgés de 35 ans et plus, à remettre, dans la huitaine au plus tard, leurs bulletins signés, pour ne pas perdre les avantages spéciaux que la loi leur accorde. »

GRUSON

Le Garde Champêtre. — « La Croix du Nord » réécrivine parce que le candidat, présenté par le Maire, n'a pas été agréé par M. le Préfet, si s'en prend à de prétendus « délégués ».

Elle n'ignore pas cependant que, si le candidat, cher à son cœur, réunit au point de vue de la « conduite et des antécédents » les conditions voulues, son état de santé, si bien qu'il puisse persister, ne lui permet pas de remplir de telles fonctions avec l'activité nécessaire.

On n'a pas eu besoin de l'avis de « délégués » pour le savoir en haut lieu ; c'est une constatation matérielle que la population a faite quasi-unanimement.

Assurément les deniers de la commune ne sont pas faits pour assurer une retraite à qui n'y a pas droit.

Quant à la nomination annoncée, elle n'a existé que dans l'imagination d'un fumiste, qui était loin de se douter qu'en la faisant publier il lançait « un ballon d'essai » à l'adresse du Maire ».

Ce fumiste y a d'autant moins songé qu'il n'ignorait pas que le « particulier » visé par lui n'avait jamais sollicité ni ne solliciterait jamais l'emploi de garde champêtre.

FLERS

Terrible chute. — Mardi, vers dix heures du matin, M. Oscar Debaisieux, 20 ans, demeurant à Wannehain, maçon au service de M. Auguste Pennel, est tombé d'un échafaudage et s'est fracturé la colonne vertébrale, au hameau du Sart à Flers. Il a été conduit à l'hôpital de Roubaix dans un état désespéré.

HEM

Société de gymnastique « Le Gauloise ». — Une section de gymnastique, de tir et d'instruction militaire qui a pris nom « La Gauloise », s'est formée au sein de l'Amicale « Jules Ferry ». La première sortie de « La Gauloise » est fixée au 14 juillet. Des listes de souscription vont circuler dans la commune ; leur produit servira à l'équipement de la jeune société, dont l'intention est de se faire remettre officiellement son drapeau dès que la section militaire aura lancé ses armes.

Cette remise officielle donnera lieu à une imposante cérémonie. La commission de l'Amicale « Jules-Ferry » et le comité directeur de « La Gauloise » font appel à la générosité de la population.

Les répétions auront lieu au siège de la société, les mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures et demie. On peut toujours se faire inscrire.

BAISIEUX

Ecole publique de Petit-Baisieux. — La inauguration du drapeau de l'A. A. des Anciens élèves de l'école de Baisieux-Petit, dirigée par M. Delhaye, a eu lieu dimanche à trois heures et demie. La musique prêtait son concours. L'Amicale de Grand-Baisieux est venue fraternisé avec sa sœur cadette. M. Godart, président de l'A. A. du Lycée Faidherbe à Lille, était présent.

La fête s'est terminée par une marche dans le village. La musique et les Amicales du Petit et du Grand Baisieux y ont pris part.

Belle et bonne journée pour l'école laïque.

PLUS D'ERREURS POSSIBLES : Gaston Leplat, 22 bis, rue Inkermann, Lille. Seul ex-accordeur-réparateur de la Maison Français. Nombreux pianos neufs et d'occasion. Conditions avantageuses. 1738

NORD

DOUAI

Le concours de Sociétés théâtrales d'Amateurs des 4 et 5 juin. — Ces fêtes seront marquées par une solennité artistique à laquelle nos concitoyens ne sont pas accoutumé : un Concours entre Sociétés théâtrales d'Amateurs.

Le concours de Douai est sans précédent, puisqu'il arrive à grouper trente et une sociétés venant des quatre coins de la France et de l'étranger.

La marche du concours a été réglée comme suit : quatre salles seront affectées le dimanche au concours d'exécution :

Pour les sociétés avec éléments féminins (Section A) : Théâtre municipal : Pièce au choix. — Salle des Fêtes de la Lyre : Pièce imposée.

Pour les Sociétés ne comportant pas d'éléments féminins (Section B) : Salle des Fêtes de la rue Jean-de-Douai : Pièce au choix. — Salle des Fêtes de la rue Saint-Jean : Pièce imposée.

Les pièces imposées sont inédites et ont pour titre : Le Sacrifice (Section A) et Philippe-Auguste (Section B).

Ouaïrs part, quelques Sociétés n'ont pas craint d'aborder le répertoire classique ; elles jouèrent des fragments de Brédamarsus, des Précieuses Ridicules, de Ruy-Blas, etc.

Certaines s'attaquent au répertoire moderne avec l'instinct, la Chance du Mari, les Bouffons, la Petite Chocolatière, Cyrano de Bergerac, etc.

La représentation de gala du lundi au Théâtre municipal, qui formera le concours d'honneur, aura de ce fait un incontestable intérêt et nous ne doutons pas que nos concitoyens y prennent grand plaisir.

La location est dès à présent ouverte chez Mlle Kelly Obez, rue Saint-Jacques.

Poignet coupé. — Au cours de son travail aux Forges de Douai, le laureur Jules Hubert, 35 ans, de Sin-le-Noble, marié et père d'un enfant, a eu le poignet droit coupé. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Succès scolaire. — Mme Hélène Douay, élève de l'Ecole d'application de la rue des Blancs-Monchons, vient d'être reçue avec succès à l'examen des bourses des écoles primaires supérieures.

Mlle Douay est la jeune fille de l'instituteur d'Ecaillon.

Succès doublien. — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, le aimaire Descatoire vient d'obtenir au salon des Artistes Français une 2e médaille dans la section de sculpture.

GUESNAIN

Une visite à l'Ecole de Wagnonville. — Les cultivateurs des environs de Douai connaissent tous de nom l'Ecole d'agriculture de Wagnonville ; mais il est regrettable de constater que la plupart d'entre eux ne sont jamais allés la visiter.

Les cultivateurs de Guesnain, au nombre de 26 invités et groupés par M. Ledue, instituteur en cette commune, s'y sont rendus dimanche matin.

Ils ont laissé dans le « Mémorial de l'Ecole » un procès-verbal qui prouve à quel point cette visite leur a été à la fois intéressante, instructive et agréable, grâce à l'extrême bienveillance de M. Tandart, le très distingué directeur de l'Ecole qui, 4 heures durant, a pilotés ses visiteurs dans les champs et dans toutes les parties de ce bel établissement.

SOMAIN

Affaire de mœurs. — Léopold Dussart, 45 ans, qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales, a été surpris alors qu'il tenait d'abuser de la fillette, âgée de 3 ans, de ses cousins, M. et Mme Dussart, cabaretiers. Arrêté, il a été remis en liberté, n'ayant pu consommer son acte odieux. Une enquête est ouverte.

FLINES-LEZ-RACHES

La médaille de bronze des Sauveteurs du Nord est attribuée à M. Joseph Caron, boulanger.

PECQUENCOURT

La médaille d'honneur des agents de l'administration des ponts et chaussées est attribuée à M. Brouin, cantonnier.

VALENCIENNES

DENAIN

Le Concours international de Gymnastique. — Le Comité d'organisation adresse à la population, à l'occasion du grand concours international de gymnastique, qui se tiendra à Denain, les 30 et 31 juillet, un chaleureux appel, la prian de contribuer, soit par le don de prix en nature, soit en adhérant à la liste de souscription qui sera présentée à chacun, à l'organisation du concours.

Les noms des donateurs seront communiqués à la presse.

HASPRES

Le tir à la cible. — Voici la liste des prix du concours de tir à la cible :

1er prix, 300 francs, Maillot Jules, de Douchy ; 2e, 200 fr., Fenez Joseph, de Beruik ; 3e, 175 fr., Hottelet Adolphe, de Ferrière-la-Grande ; 4e, 150 fr., Lambin Maximilien, de Marly ; 5e, 100 fr., Lacorège Arthur, d'Olay ; 6e, 80 fr., Lefèvre Alphonse, d'Anzin ; 8e, 50 fr., Moreau Hubert, d'Haulchin ; 9e, 40 fr., Carlier Henri, de Louvignies-Quesnoy ; 10e, 30 fr., Jacquemart Jules, de Fresnes ; 11e, 25 fr., Quille Albert, de Maubeuge ; 12e, 25 fr., Cordelier Edouard, de Maubeuge ; 13e, 25 fr., Lenne François, de Maresches ; 14e, 25 fr., Messager Lucien, d'Aniche ; 15e, 25 fr., Bécart François, d'Abscon ; 16e, 25 fr., Masson Léopold, La Longueville ; 17e, 25 fr., Demayer Henri, La Longueville ; 18e, 25 fr., Guignard Frédéric, de Condé-sur-Escaut ; 19e, 25 fr., Blothaux, d'Aniche ; 20e, 25 fr., Flouchart Emile, de Bouvix.

Le festival. — Voici les primes attribuées aux Sociétés de musique :

1re prime, 200 francs, Fanfare de Petite-Forêt ; 2e, 200 fr., Union musicale de Bruay ; 3e, 200 fr., Fanfare d'Hérin ; 4e, 75 fr., Fanfare de Notre-Dame-au-Bois ; 5e, 50 fr., Lyre Ouvrière d'Onnaing ; 6e, 40 fr., chef de l'Union musicale de Bruay ; 7e, 30 fr., chef de la Lyre Ouvrière d'Onnaing ; 8e, 25 francs, chef de la Fanfare de Petite-Forêt ; 9e, 25 fr., chef de la Fanfare d'Hérin ; 10e, 20 fr., chef de la Fanfare de Notre-Dame-au-Bois.

Félicitions encore une fois la Municipalité pour la belle organisation de cette fête.

CAMBRAI

La poule au papier. — Procès-verbal a été dressé contre un vendeur qui avait exposé sur le marché une poule bourrée de vieux papier et reconnue impropre à la consommation.

SOLESMES

Carnaval d'été. — Nous rappelons que c'est dimanche, la Fête de la Pentecôte, qu'a lieu le Grand Carnaval d'Eté.

Jamais aucune ville n'a réuni un aussi grand nombre de sociétés belges et françaises.

Le lundi, à partir de 3 heures, le célèbre aviateur, M. Bréguet, de Douai, fera, audessus de la ville, une belle envolée et contournera plusieurs fois le clocher.

ETRUN

Noyée. — On a retrouvé, dans le canal, à Etrun, le cadavre de Mlle Julie Wenlel, 15 ans, dont les parents ont leur bateau en stationnement au Bassin Rond. Il y a accident.

AVESNES

HAUTMONT

Fête de nuit. — Une fête de nuit organisée par les Orphéonistes Hautmontois aura lieu dans les jardins de la Mairie, le lundi de la Pentecôte, à 6 heures du soir, avec le concours de la fanfare des « Petits Chasseurs du Tilleul » dirigée par M. Montigny, d'un orchestre symphonique dirigé par M. Debray et de plusieurs artistes distingués.

DUNKERQUE

Commencement d'incendie vite éteint sur le quai du Freycinet VI, dans un tas de résidu de nitrate.

Les réservistes. — 1800 réservistes, appelés à accomplir une période de 17 jours au 110e d'infanterie et arrivés hier à Dunkerque ont été dirigés sur les casernes Jean-Bart et Guilleminot. Le régiment tout entier partira lundi, par trains spéciaux, pour Sissonne où auront lieu les tirs de guerre.

HONDSCHOOTE

Conférence et banquet. — Dimanche, à 4 heures du soir, M. Emile Michon, avocat à la Cour d'appel de Paris, fera, à la salle Poité, une conférence sur la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

MM. Debierre, sénateur, et Vincent, député, y prendront la parole.

Le même jour aura lieu le banquet annuel de la section d'Hondschoote de la Société des Conférences populaires.

Il sera présidé par M. Bonhoure, sous-préfet.

La Montre est le plus beau cadeau de 1re Communion. On l'achète en confiance chez **Jean Hinck, l'horloger spécialiste** réputé pour ses soins, 23, rue de l'Hôpital-Militaire. 2062

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

MERICOURT-SOUS-LENS

Le festival. — Voici les résultats du tirage des primes du festival :

Sociétés musicales. — 200 fr., Fanfare Municipale de Montigny-en-Gohelle ; 150 fr., Union Chorale de Sallaumines ; 100 fr., La Houille des Mines de Drocourt ; 75 fr., La Cœcilia de Lens ; 50 fr., Fanfare de Fouquières-sous-Lens ; 40 fr., Harmonie Libre d'Avion ; 25 fr., Harmonie Municipale d'Avion ; 10 fr., Orphéon de Montigny-en-Gohelle.

Sapeurs-Pompiers. — 100 fr., Bœux ; 75 fr., Avion ; 60 fr., Vimy ; 40 fr., Rouvroy. Bigophones. — 45 fr., Les Ré Bémol, de Méricourt-Corons ; 25 fr., Amis Réunis de Montigny-en-Gohelle ; 20 fr., La Réjouissance, d'Harnes ; 10 fr., Cœurs Joyeux, de Sallaumines.

Secours-Mutuels. — 75 fr., Saint-Nicolas, de Noyelles-sous-Lens ; 40 fr., La Mutuelle de Villerval ; 30 fr. La Fraternelle, de Sallaumines ; 20 fr., Sainte-Barbe, de Montigny-en-Gohelle ; 10 fr. La Mutuelle, d'Arleux.

Divers. — 5 primes de 25 fr. aux Gymnastes d'Avion, de Sallaumines, aux Pupilles socialistes de Sallaumines, aux Anciens Elèves de Sallaumines, aux Escrimeurs de l'Espérance de Vimy.

BÉTHUNE

Le 273e qui doit partir lundi matin pour le camp de Sissonne, sera passé en revue aujourd'hui mercredi, à 4 heures de l'après-midi, sur le terrain de manœuvres de la garnison.

Condamnations. — Dans une audience de flagrants délits, femme Mardi malité, Cyr Guesle, 39 ans, mineur à Sallaumines, a été condamné à 40 jours de prison pour vol d'un lapin ; Joseph Harlé, 22 ans, soldat au 23e régiment d'infanterie coloniale, en garnison à Paris, et Louis Moison, 20 ans, mineur à Auchel, arrêtés tous deux à Auchel pour coutumes, récidive, poups aux agents Descamps et Brably, qui été condamnés, le 1er à 10 jours de prison, et le 2e à 3 mois.

Le million des mineurs. — La commission, dite du million des mineurs, s'est réunie mardi, à 2 h. et demie de l'après-midi, dans une des salles de la sous-préfecture, sous la présidence de M. Genebrier, sous-préfet. Etaient présents, MM. Laurent Klein, de Vermelles, représentant les caisses de secours des mineurs ; Léon, ingénieur en chef des mines à Arras ; Dearcumeau, contrôleur des contributions directes, et Eloy, receveur de l'enregistrement. La commission a examiné 87 demandes de majorations, 30 demandes d'allocation et prononcé la radiation de 5 allocataires qui sont devenus pen-

Pendant le feu d'artifice. — Les habitants de la Grand'Place et environs sont invités à fermer les fenêtres des chambres et les portes des greniers de leurs maisons pendant la durée du feu d'artifice qui doit être tiré lundi soir à 9 heures et demie.

Fête communale. — A l'occasion de la fête communale, les débitants de boissons de la ville sont autorisés à tenir leurs établissements ouverts jusqu'à deux heures du matin les dimanche 4, lundi 5, mardi 6 et dimanche 11 juin.

A l'occasion de la fête communale, la Cie des Mines de Bruay organisera gracieusement les trains suivants, le dimanche 4 et le lundi 5 juin :

Aller : départ de Bruay (fosse N° 2), 2 h. soir. — Retour, départ de Béthune (rivage), 8 h. soir.

Mardi 17 mai, aux heures habituelles. — Aller : départ de Bruay, 6 h. matin, 9 h. matin, 1 h. 20 soir, 4 h. 40 soir. — Retour : départ de Béthune, 8 h. 15 matin, 12 h. matin, 5 h. 25 soir, 7 h. 05 soir.

La Compagnie de Marles assurera la correspondance avec la gare de Lapugnoy, pour tous les trains de voyageurs qui y seront de passage.

Caisse d'Epargne. — A l'occasion de la Pentecôte, la Caisse d'épargne sera fermée le dimanche 4 juin.

Le concours agricole. — En raison des cas de fièvre aphteuse signalés sur certains points de l'arrondissement de Béthune, le public ne sera pas admis dans l'enceinte du concours des bovidés lors du concours annuel agricole de la Pentecôte.

Vente de béliers. — La société d'agriculture fera vendre le lundi 5 juin, à 9 heures et demie du matin, 6 magnifiques béliers aux enchères publiques, par le ministère de Me Henry, commissaire priseur.

LENS

Grave accident. — Au service de M. Georges Petit, loueur de voitures, le cocher Georges Gilbert fut renversé par un cheval et blessé au côté gauche de la tête.

On ne peut se prononcer sur les suites de l'accident.

La question des eaux. — A la lettre du 20 mai dernier, écrite par M. Basly, député-maire, la Compagnie des Eaux vient de répondre comme suit :

« Monsieur le Maire,

« En réponse à votre honorée lettre en date du 20 mai, soyez persuadé que la Société des Eaux n'a pas de plus vif désir que de vivre en bonne intelligence avec sa clientèle de Lens. Nous prions nos différents services de ne jamais perdre de vue les termes du traité de concession.

Il est parfaitement exact que seul l'abonné a qualité pour choisir le taux de l'abonnement annuel au compteur qu'il désire signer. La société doit borner son rôle à établir la police conforme aux tarifs indiqués.

« Il est également inadmissible que tel abonné, qui consomme de 1 à 500 litres par jour, soit tenu de payer la location afférente au compteur de 15 m/m. Cette erreur, si elle n'est produite, doit donner lieu au remboursement de la somme perçue en trop.

« Nous nous permettons pourtant de vous signaler qu'en vue d'éviter des réparations onéreuses, notre société est obligée de restreindre la pose des petits compteurs de 10 et 12 m/m, car ici chaut qui prend ordinairement 300 litres peut éventuellement prendre 1.000 litres et, dans ce cas, le fonctionnement du compteur devient défectueux. Mais s'il plaît à la Société de poser des compteurs plus coûteux que ceux prévus au traité, la clientèle n'en pas à s'en préoccuper et elle ne saurait subir un prix de location autre que celui qui incombe à sa consommation.

« Nous serons heureux de faire droit à toute réclamation fondée, relative aux points que nous venons d'énumérer.

« Par contre :

« 1° Nous pensons que la municipalité nous autorisera à poser des compteurs d'observation à nos frais, chez les abonnés susceptibles, même de bonne foi, de dépasser la consommation qu'ils se sont engagés à ne pas dépasser ;

« 2° Nous pensons que ces abonnés ne se formaliseront pas si (en cas d'abus), nous leur demandons de transformer leurs abonnements au robinet libre en abonnement au compteur ;

« 3° Nous pensons que les abonnés au robinet libre qui ont fait des déclarations inexactes, autoriseront la Société à rectifier leurs polices, conformément au traité de concession ;

« 4° Nous pensons également que vous ne verrez aucun inconvénient à l'application de l'article 29 qui prévoit que : « A défaut de paiement régulier aux époques indiquées, après la huitaine d'une mise en demeure par lettre recommandée, le service des eaux sera fermé et l'abonnement sera résilié de plein droit. »

La Société ne s'est jamais permis de fermer l'eau sans adresser lettres sur lettres aux clients, en vue de les prier de régulariser leur situation.

De nombreuses lettres recommandées ont été refusées par les intéressés et ces lettres qui sont revenues au siège social sont conservées par nous en vue de prouver la bonne foi de la société.

Nous profitons de cette occasion pour vous faire remarquer que notre société n'a réalisé devant aucun sacrifice pour assurer à la ville de Lens un service parfait. Nous recevons de la ville une somme de 18.000 fr. représentant une consommation municipale du près de 650.000 mètres cubes par an, soit le mètre cube à deux centimes et demi.

« Cette dépense de 18.000 francs se trouve déjà réduite à 14.000 francs par suite de la participation de la ville dans la recette et il y a lieu d'entrevoir que, dans quelques années, la ville recevra gratuitement 1.000.000 de mètres cubes par an de notre société. Nous ne pensons pas qu'il existe en France une ville placée dans des conditions plus favorables et il y a longtemps que notre société aurait été obligé de renoncer à l'exploitation de sa concession de Lens, fort onéreuse, si elle n'avait eu d'autres concessions productives.

« Nous nous permettons, Monsieur le Maire, de vous prier de nous transmettre toute réclamation qui vous paraîtrait fondée et vous présentons l'assurance de notre considération très distinguée.

« Signé : DELFLANQUE. »

AUCHEL

Réunion publique. — Lundi, à 7 h. du soir, dans la salle Cordier, a eu lieu une réunion publique sous la présidence de M. Gamelin, délégué mineur et président des sections syndicales des mines de Marles. Dans cette réunion ont pris la parole MM. Fauvel, ancien mineur d'Auchel, habitant Paris, et Gamelin. M. Fauvel a fait une charge à fond contre la C. G. T. M. Gamelin lui a répondu.

GAUCHIN-LEGAL

Bureau de Bienfaisance. — Un bureau de bienfaisance vient d'être créé à Gauchin-Legal. La dotation du nouvel établissement consistera en un titre de rente 3 % sur l'Etat, de 74 francs provenant des biens ayant appartenu à la fabrique de l'église.

SAINT-OMER

Le retour du drapeau du 1er territorial. — Le drapeau du 1er régiment territorial d'infanterie, qui avait été conduit à Calais, chez le lieutenant-colonel commandant le régiment, a été ramené mardi matin à Saint-Omer.

De la gare, le drapeau a été transporté, avec le cérémonial d'usage, aux sons de la musique du 8e, chez M. le colonel de la Motte.

Concerts et retraites militaires. — Contrairement à ce qui avait été décidé, les concerts militaires qui devaient être supprimés jusqu'au 21 juin, reprendront jeudi 1er juin.

La suspension des concerts militaires pendant un mois, à la suite de la mort de M. Berteaux, ministre de la guerre ne s'applique qu'aux concerts des concours hippiques et des concours de tir.

WISME

Incendie. — Un incendie, dû à un vice de construction, s'est déclaré chez M. Laurent, journalier à Wisme. Pertes 3.000 francs. Assurance.

BOULOGNE

Le naufrage de la « Liane ». — La « Sainte-Geneviève », petit bateau de pêche, a repêché et hissé à son bord le cadavre de Louis Fontaine, 30 ans, une des victimes de la « Liane », coulée dans la nuit du 15 au 16 mai.

Le corps a été ramené à Boulogne.

GUINES

Enfant noyé. — Un petit garçon de 3 ans et demi, fils des époux Lelièvre-Desmarets, qui du Bateliage, à Guines, jouant sur la route qui borde le canal, tombe à l'eau et se noya.

PAR LES GRANDES CHALEURS

PRENEZ

UN BANYULS-TRILLES

à l'eau de Seltz ou naturel avec un peu de sirop de citron ai vous prenez

IMMÉDIATEMENT ET AGRÉABLEMENT DÉSALTÉRÉS

C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ PAR EXCELLENCE

Demandez un TRILLE à L'EAU et CITRON

et exiger l'étiquette **BANYULS - TRILLES** sur la bouteille. 1677

Feuilleton du 31 Mai — N° 43

Belle-Rose

Par Amédée ACHARD

— A Morlanwelz ? mais il y a des Espagnols de ce côté-là !

— Des Espagnols et des Impériaux, dit Grippard.

Les yeux de la duchesse tombèrent sur un papier plié en forme de lettre qui gisait sur le sol ; leste comme un oiseau, elle sauta par terre et ramassa le papier. Dès la première ligne elle pâlit, ayant peur de comprendre.

— Voilà le billet qu'on a remis au lieutenant ? dit-elle à Grippard d'une voix tremblante.

— Je le crois.

— C'est une trahison ! fit-elle.

En ce moment Cornélius Hoghart, Guillaume et Pierre accoururent pour embrasser Belle-Rose.

La duchesse, du premier coup d'œil, reconnut le gentilhomme qu'elle avait rencontré dans l'antichambre de M. de Louvois. Elle courut à lui.

— Monsieur, lui dit-elle d'une voix brève, me reconnaissez-vous ?

— Madame la duchesse de Châteaufort ! s'écria Cornélius en s'inclinant.

— Eh bien, monsieur, en ce moment on assiège Belle-Rose.

A ce cri, le vieux Guillaume s'élança vers la barricade.

— Que dites-vous ! madame ? s'écria-t-il ; je suis son père !

— Je dis qu'il faut le sauver s'il est vivant ou le venger s'il est mort, car Morlanwelz qu'il faut courir : à cheval, à cheval, et qu'on me suive !

La duchesse prit un pistolet à la ceinture de Grippard, sauta sur sa jument, mâchonna cinq à sept balles de deux balles, Cornélius, Guillaume, Pierre et Grippard s'élancèrent sur des chevaux de dragon, qui étaient pris là et la petite troupe, excitée par son guide, fondait les barrières du camp.

Cependant Belle-Rose et La Déroute suivaient le Lorrain, qui pressait sa monture sans souffler le moindre mot. Au bout d'une lieue, Conrad prit un sentier sur la gauche qui coupait à travers champs. L'approche de la guerre avait fait décampe les habitants ; les fermes étaient dévastées ; on ne voyait pas un paysan alentour.

— Où diable nous mènes-tu ? dit La Déroute, à qui le nom du Lorrain ne revenait pas.

— C'est une entrevue où il faut de la prudence. La personne qui m'envoie serait désespérée si l'on venait à le soupçonner, répondit Conrad.

La Déroute se tut, mais il s'assura que ses pistolets jouaient bien dans leurs étoles. Ceux que Conrad cachait dans ses poches étaient tout armés. On courut encore une demi-lieue sans découvrir personne. Belle-Rose, absorbé par ses pensées, se recueillait au quelque sorte pour la mission qu'il allait accomplir. Le chemin qui suivaient les trois cavaliers s'enfonçait dans un petit vallon couvert de bois. A l'extrémité du vallon, on voyait un château.

— C'est ici, dit Conrad en montrant ici le château du doigt.

Comme ils longeaient un taillis, La Déroute entendit un bruit d'arbustes froissés. Conrad tourna vivement la tête.

— Il y a peut-être quelque sanglier qui quitte sa bauge, dit-il en souriant.

La Déroute passa la main droite sous les tonles, suivit le cruise d'un pistolet, et, se penchant vers Belle-Rose, lui dit tout bas à l'oreille :

— Prenez garde, mon lieutenant ; nous sommes en pays ennemi.

Belle-Rose tressaillit et tourna rapidement les yeux autour de lui. Tout à coup le sabot d'un cheval sonna contre un caillou.

— Oh ! oh ! fit La Déroute, voilà un sanglier qui a les pieds ferrés.

Le Lorrain leva brusquement la main et lâcha un coup de pistolet contre le sergent ; mais le sergent avait l'œil sur lui : au mouvement du Lorrain, il répondit par un mouvement semblable en se jetant sur le cou du cheval, et les deux coups partirent presque en même temps. La balle du Lorrain passa derrière la tête du sergent.

— Ah ! mon drôle ! s'écria La Déroute en cendant balle pour balle, tu es trop maladroit pour le métier que tu fais.

Le coup du sergent déchira le bras du Lorrain, et atteignit son cheval à la tête. L'animal blessé hennit de douleur, se cabra et partit comme une flèche. Au bout de cent pas, il donna dans un marais dont l'eau verte était tapissée d'herbes ; du premier bond il s'enfonça jusqu'au jarret dans la vase ; au violent coup d'éperon le fit se redresser ; il s'élança, s'embourba jusqu'au poitrail et roula dans l'eau. Un instant on vit les jambes du cheval qui battaient la surface du marais dans les convulsions de l'agonie ; les mains de Conrad se roidissaient crispées à la selle ; un dernier hurlement lui fit soulever la tête au-dessus du lit d'herbes qui l'étouffait. — A moi ! s'écria-t-il d'une voix haletante ; mais le cheval s'enfonça, et le Lorrain disparut sous l'eau. Toute cette scène n'était passée en une minute ; au moment où les deux coups de pistolet retentissaient, une troupe de cavaliers parut sur la lisière du bois. A sa tête marchait M. de Villebrais. La Déroute regarda derrière lui : trois ou quatre hommes gardaient le sentier ; décidément Belle-Rose et lui étaient cernés. Il y avait du côté opposé au bois un grand rocher dans lequel s'ouvrait une baie. Belle-Rose y poussa son cheval rapidement, et sûr de n'être pas enveloppé, il fit face à l'ennemi. La Déroute était déjà à son côté, l'épée et le pistolet au poing. M. de Villebrais rallia sa troupe et s'avança vers le rocher. Il y avait une douzaine de cavaliers derrière lui rangés en demi-cercle. Il marchait lentement, comme un homme qui ne craint pas que sa proie lui échappe, l'épée au fourreau, le pistolet dans les fontes ; l'œil sur Belle-Rose.

— Hier, c'était votre jour ; c'est aujourd'hui la mien, lui cria-t-il ; je prends ma revanche.

— Vous la voles ! répondit Belle-Rose, qui s'apprêtait à vendre chèrement sa vie.

— Soit ! dit M. de Villebrais ; je ne chicanerai pas sur les termes. Je l'ai ; la reste m'importe peu.

Comme il parlait, on entendit le bruit lointain d'un galop roulier comme un tonnerre sur le sentier. Belle-Rose et M. de Villebrais regardèrent du côté d'où venait le bruit. Une troupe de cavaliers arrivait à bride abattue, guidée par une femme qui emportait un cheval blanc. M. de Villebrais reconnut madame de Châteaufort. Il pâlit et leva son épée.

— A nous ceux-ci ! s'écria-t-il en montrant Belle-Rose et La Déroute ! à vous ceux-là, ajouta-t-il en s'adressant à un soldat bataire qui paraissait le lieutenant de la bande. Burk, au galop.

Les deux tiers de la troupe suivirent Burk, qui s'élança le sabre au poing du côté du sentier. Le reste s'ébranla sur les pas de M. de Villebrais. Mais Belle-Rose et La Déroute eût épargnèrent les trois quarts du chemin. En les voyant un instant immobiles à l'aspect des cavaliers qui arrivaient ventre à terre, La Déroute s'était penché vers Belle-Rose.

— Chargeons ces drôles ! lui dit-il.

Belle-Rose avait déjà les éperons dans le ventre de son cheval, et ils tombèrent comme la foudre sur la bande de M. de Villebrais au moment où la troupe de Burk et celle de Mme de Châteaufort se joignaient. Le choc fut terrible des deux parts. Burk, qui courait en tête, arrêta Mme de Châteaufort par le bras, alors qu'elle s'étonnait du côté de Belle-Rose.

— Eh ! dit-il, des yeux comme des diamants et de l'or autour du cou ! double aubaine !

— Tu m'as fouchée, je crois, dit fièrement Mme de Châteaufort.

Et levant son pistolet à la hauteur du soldat, elle lui cassa la tête. Ce fut le signal du combat. Vingt détonations se suivirent et les épées se croisèrent. A la première décharge, l'un des hommes lui tue et Cornélius dénoué. La supériorité du nombre était du côté des assaillants. Mme de Châteaufort, éperdue, se tordait les mains de désespoir. Sur le terrain où combattait Belle-Rose, elle ne voyait plus qu'un groupe d'hommes entourés de fumée où retentit l'éclair des épées. Ses yeux épouvantés se tournaient vers le ciel, lorsqu'au détour du bois elle aperçut une compagnie de cavaliers qui s'approchait au pas Geneviève toutes se lui. Il est et se précipita vers eux.

XXIV

Une âme en peine

Ceux qui marchaient à la tête de cette compagnie étaient couverts d'habits magnifiques. En une seconde, Geneviève fut sur aux. Elle était frémissante de colère et de terreur ; le sang de l'homme qu'elle avait tué avait rejaili sur sa robe, et sa main tenait encore le pistolet fumant.

— Il y a là un officier français qu'on a assassiné, messieurs, leur dit-elle. Amis ou ennemis, si vous êtes gentilshommes, vous le sauverez.

Celui qu'on pouvait prendre pour le chef de la compagnie fit un signe de la main, un officier partit au galop avec les soldat de l'escorte, et Mme de Châteaufort le suivit. Il était temps que ce renfort intervînt. La Déroute, blessé, était couché par terre, il a pas engagés sous son cheval. Belle-Rose, également démonté, se défendait avec le tronçon de son épée, dont la lame était restée dans la cuisse d'un cavalier ; ses habits étaient percés en vingt endroits et rougis en trois ou quatre. Des deux laquais, l'un était mort, l'autre avait la tête fendue. Cornélius et